



PROTOCOLE SANITAIRE

École alsacienne - version du 4 septembre 2020



Textes de référence

- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires
Année scolaire 2020-2021
- Rentrée 2020 : modalités pratiques
- Livret d'information aux familles
- Foire aux questions - COVID-19
- Fiche - organisation de la restauration
- Fiche - reprise de l'EPS
- Fiche - éducation musicale
- Fiche - organisation de la récréation
- Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire

COVID-19

Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires

Année scolaire 2020-2021

Rentrée 2020

« L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. »

Rentrée 2020 : modalités pratiques



Rester à la maison, en cas de symptômes

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de **fièvre (38 °C ou plus)** ou en cas d'**apparition de symptômes** évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été **testés positivement au SARS-Cov2**, ou dont **un membre du foyer** a été testé positivement, ou encore identifiés comme **contact à risque** ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.
- Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.



Toux



Fièvre

Porter un masque

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement et à ses abords pour tous les adultes et pour les élèves à partir de la 6e

Exceptions :

- Pendant la pratique sportive
- À la demi-pension, assis à sa table
- Les membres du personnel, lorsqu'ils sont seuls dans un bureau individuel

Les parents doivent veiller à fournir des masques à leurs enfants.

L'École alsacienne fournit des masques à ses équipes.



Avec nos masques, nous nous protégeons, nous vous protégeons.

Se laver les mains avant de
mettre son masque et après
l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en
le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la
bouche



Une fois posé, ne
plus le toucher !



Après utilisation, le
mettre dans un sac
plastique et le jeter ou,
s'il est en tissu, le laver à
60°C pendant 30 min



**Le masque est un moyen de
protection complémentaire
qui ne remplace pas les
gestes barrières.**



#Jamaissansmonmasque

#les5e5



Avec nos masques, nous nous protégeons, nous vous protégeons.

Se laver les mains avant de
mettre son masque et après
l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en
le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le
toucher !



Après utilisation, le mettre dans un sac
plastique et le jeter ou, s'il est en tissu, le
laver à 60°C pendant 30 min



#les5e6

#Jamaissansmonmasque



**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières.**



Respecter la distanciation physique

À chaque fois que possible **dans**
les espaces clos.



limiter le brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

👉 Nous demandons aux élèves de **rester le plus possible dans leur cour** et de **déjeuner auprès de camarades de leur niveau de classe**.

👉 Nous **limitons les réunions au théâtre**.



Voyages, sorties

👉 les voyages et échanges sont suspendus jusqu'en janvier 2021

👉 les sorties sont suspendues jusqu'à nouvel ordre



Respecter les gestes barrière

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Se laver les mains

Le lavage des mains doit être réalisé, au minimum :

- à l'arrivée
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Faire du sport

Le respect des règles sanitaires permet de pratiquer la plupart des activités physiques.

👉 Au collège et au lycée : port du masque est obligatoire (gymnase ou espaces extérieurs). **En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique (2m si possible).**

👉 Les élèves, quand ils le peuvent, viennent à l'École en tenue afin de limiter l'utilisation des vestiaires.

👉 Le matériel commun est désinfecté régulièrement et fréquemment.

👉 L'AS peut avoir lieu mais la question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP et UGSEL).



Déjeuner à la demi-pension

- 👉 Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- 👉 Les élèves et les adultes, assis à leur table, peuvent retirer leur masque.
- 👉 Un cahier permettra de retracer les cas contacts en cas de contamination.





NETTOYER ET DÉSINFECTER



Ventilation des locaux



👉 L'aération des locaux est la plus fréquente possible et durant au moins 15 minutes à chaque fois.

👉 Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

👉 Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Le nettoyage et la désinfection



Un **nettoyage des sols et des grandes surfaces** (tables, bureaux) est réalisé au minimum **une fois par jour**.

Un nettoyage désinfectant des **surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels** dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé **au minimum une fois par jour**.

Les **tables du réfectoire** sont nettoyées et désinfectées **après chaque service**.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.



COMMUNIQUER ET INFORMER

Communiquer et informer

- Information des **professeurs et membres du personnel**, lors des journées pédagogiques de rentrée
- Information de tous les **élèves** lors de leur premier cours
- **Protocole** adressé par mail à tous les membres de la communauté scolaire et publié sur le site Internet
- Réunions d'information pour tous les parents en début d'année scolaire
- **Campagne d'affichage**



Campagne d'affichage



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

- 

1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 

2 Tousse et étourne dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
- 

3 Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
- 

4 Salue tes amis de loin.
- 

5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 

6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

© Illustrations : F. Kucia - Création Éditions spéciales Play Bac

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Campagne d'affichage

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Campagne d'affichage

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



Bien se laver
les mains



Mettre les élastiques
derrières
les oreilles

ou



Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou



Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Campagne d'affichage



Campagne d'affichage

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

Campagne d'affichage



Campagne d'affichage



On se touche le visage
des **CENTAINES** de fois par jour.
Autant le faire avec les mains propres.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

Campagne d'affichage

COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSEURS ÉCOLE PRIMAIRE

-  Si je ressens des symptômes évocateurs de la Covid-19, je ne me rends pas à l'école.
-  Je porte un masque.
-  Les élèves n'utilisent des solutions hydroalcooliques que sous la surveillance étroite d'un adulte.
-  J'aère régulièrement la salle de classe.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Campagne d'affichage

COVID-19

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSEURS COLLÈGE ET LYCÉE

- 

Si je ressens des symptômes évocateurs de la Covid-19, je ne me rends pas dans l'établissement.
- 

Je porte un masque.
- 

Je veille à ce que les élèves portent un masque.
- 

J'aère régulièrement la salle de classe.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Campagne d'affichage



COVID-19

**SI JE SUIS MALADE,
JE RESTE À LA MAISON**

- 

Si j'ai de la fièvre
le matin (38°C),
je reste chez moi.
- 

Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.
- 

J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.
- 

Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Campagne d'affichage

COVID-19

GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



Le nettoyage des locaux est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées au minimum une fois par jour.



Aération des locaux pendant le nettoyage.



Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



Les usagers veillent particulièrement à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel de nettoyage.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Gérer les cas suspects ou positifs



Gestion d'un cas positif

Le protocole détaillé de l'Éducation nationale en cas de suspicion ou confirmation de cas covid-19 est présenté ici : [Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire](#)

Si un personnel ou un élève est « **cas confirmé** », la conduite à tenir est la suivante :

- **Les responsables légaux s'il s'agit d'un élève ou le personnel avisent sans délai le chef d'établissement du résultat positif du test** ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes ;
- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, **ne doit pas se rendre à l'école avant le délai défini par son médecin** (au plus tôt 10 jours après le test) ;
- **Le chef d'établissement informe immédiatement l'IA-DASEN** qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS) ;
- Le chef d'établissement élabore **la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque** au sein de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Le chef d'établissement, par mesure de précaution, met en place des **mesures d'éviction de ces personnes** en attendant la confirmation des cas contacts à risque par l'ARS.
- L'élève ou le personnel que l'ARS ne considère pas « contact à risque » rejoint son école ou l'établissement scolaire ; L'ARS est responsable du recensement, de l'information et du suivi des personnes contact à risque et arrête la stratégie de dépistage adaptée.

Adresse de contact :
cellule-sante@ecole-alsacienne.org

Gestion d'un cas suspect

Le protocole détaillé de l'Éducation nationale en cas de suspicion ou confirmation de cas covid-19 est présenté ici : [Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire](#)

Si :

- Un élève ou un personnel est identifié comme un cas contact à risque de Covid-19 (c'est-à-dire toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace) :
- Un élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs de la Covid-19

Alors :

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

Adresse de contact :
cellule-sante@ecole-alsacienne.org

Gestion d'un cas suspect en cas d'apparition de symptômes dans l'établissement

Le protocole détaillé de l'Éducation nationale en cas de suspicion ou confirmation de cas covid-19 est présenté ici : [Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire](#)

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des **symptômes au sein de l'établissement**, la conduite à tenir est la suivante :

- **Isolement immédiat** de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale (avec masque ou à l'infirmierie)
- **Respect impératif des gestes barrière** ;
- S'il s'agit d'un élève, **appel sans délai des parents/responsables légaux** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;
- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre :
- Éviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- L'élève ne doit pas revenir à l'école dans l'attente d'un avis médical.
- Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.
- Le chef d'établissement incite les représentants légaux ou le personnel concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, l'élève ou le personnel ne peut revenir dans l'établissement qu'au terme d'un délai de 14 jours.

Adresse de contact :
cellule-sante@ecole-alsacienne.org



PROTOCOLE SANITAIRE

École alsacienne